




Absents <sup>1</sup> : ..... /  
 .....  
 .....  
 .....

**1. Installation des conseillers municipaux** <sup>2</sup>

La séance a été ouverte sous la présidence de M. GAUTIER Bruno ..... , maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M ...COURTIER Michel..... a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

**2. Élection du maire**

**2.1. Présidence de l'assemblée**

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré ..... onze ..... conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie<sup>3</sup>.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**2.2. Constitution du bureau**

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : M ...DECHEANP Jean-Luc .....  
 ..... et ..... Mme NORLET Laura .....

Date de transmission de l'acte: 23/03/2026 Date de réception de l'AR: 23/03/2026 077217708438 DE 2026 009 DE A G E D I
---

<sup>1</sup> Présidence de la séance  
<sup>2</sup> Ce paragraphe est en application de l'article L. 2122-17 du CGCT  
<sup>3</sup> Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

**2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

**2.4. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... zéro
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... onze
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .... zéro
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... un
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d] ..... dix
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... dix

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>A. GAULTIER Bruno</u>	<u>10</u>	<u>Dix</u>
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>5</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_

Date de transmission de l'acte: 23/03/2026  
 Date de réception de l'AR: 23/03/2026  
 077217703458-DE-2025-009-DE  
 A G E D I

<sup>4</sup> La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.  
<sup>5</sup> Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d] .....
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> .....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**2.6. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>6</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d] .....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**2.7. Proclamation de l'élection du maire**

M. GAUTIER Bruno a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

Date de transmission de l'acte: 23/03/2026  
 Date de réception de l'AR: 23/03/2026  
 077-217703438-DE-2026\_009-DE  
 AGEDI

<sup>6</sup> Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**3. Élection des adjoints**

Sous la présidence de M.....GAUTIER.....Baune.....  
élu(e) maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal  
a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

**3.1. Nombre d'adjoints**

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la  
commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints  
correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit.....3..... adjoints au maire au  
maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce  
jour, de .....2..... adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé  
à .....3..... le nombre des adjoints au maire de la commune. Si un seul  
adjoint doit être élu, le président a rappelé qu'il est élu selon les mêmes modalités que le maire, à  
savoir au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue (*dans ce cas de figure, ne pas remplir la  
partie 3.2 et passer directement à la partie 3.3*).<sup>7</sup>

**3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire**

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à  
la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.  
**Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours  
de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin  
et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant  
la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de .....cinq..... minutes  
pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent  
comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire (ou son remplaçant) a constaté que .....une.....  
listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes  
au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par  
l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection  
des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées  
au 2.3.

**3.3. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... zéro
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... onze
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).... zéro
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... zéro
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... onze

Date de transmission de l'acte: 23/03/2026  
 Date de réception de l'AR: 23/03/2026  
 077-217703438-DE 2026\_009-DE  
 A G E D I

<sup>7</sup> Rayer cette dernière phrase si au moins deux adjoints doivent être élus

f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... siè

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>DECHAAP Jean-Luc</u>	<u>11</u>	<u>onze</u>
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.4. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>8</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d] .....
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> .....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.5. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>9</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....

Date de transmission de l'acte: 23/03/2026  
Date de réception de l'AR: 23/03/2026  
077217703438 DE 2026 009 DE  
AGEDI

<sup>8</sup> Ne pas remplir le 3.4 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>9</sup> Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.



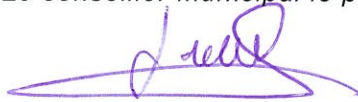
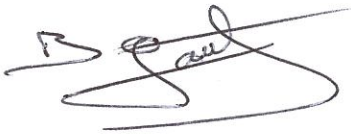
**5. Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le ... 20 mars 2026 ...,  
à ..... 19 ..... heures, ..... 35 .....  
minutes, en double exemplaire <sup>11</sup> a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), le  
conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

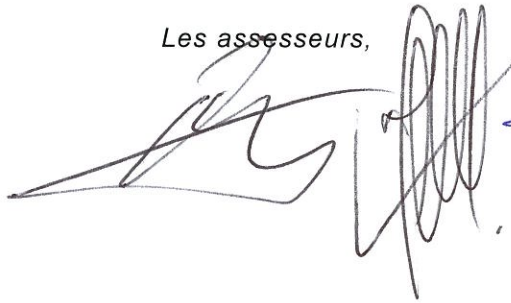
Le maire (ou son remplaçant),

Le conseiller municipal le plus âgé,

Le secrétaire,



Les assesseurs,



Date de transmission de l'acte: 23/03/2026

Date de réception de l'AR: 23/03/2026

<sup>11</sup> Le présent exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec les déclarations de candidature et un exemplaire de la feuille n° 7703438 DE 2026\_009 DE. L'autre exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.